

Privilégier le principe des 3RV

L'expression « 3RV » est en fait une abréviation des quatre façons de réduire le gaspillage de nos ressources :

- Réduction à la source
- Réemploi
- Recyclage
- Valorisation

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

Avant de jeter, vérifier si vos matériaux pourraient avoir une deuxième vie.



©ecohabitation

Point de dépôt

M. Ben Lecompte
81, rue DesRivières, Saint-Camille 819-828-0077
Métaux ferreux et non ferreux

Écocentre Asbestos
404, rue du Roi, Asbestos
Matériaux CRD, métaux, résidus domestiques dangereux, etc.

Gestion Michel Couture
286, chemin Côté, Stoke
819-569-7551
Débris CRD

Transport Yergeau
934, route 255, Danville
819-879-4492

Municipalité de Ham-Sud
819-877-3258
info@ham-sud.ca



Projets de Construction Rénovation Démolition



INFORMATION CONCERNANT LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES LORS DE LA
CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION OU DE LA
DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD



Comment appliquer le principe des 3RV

La réduction

La réduction à la source, ou simplement réduction, consiste à limiter la quantité de ressources utilisées et éliminées dans le projet.

Exemple de réduction:

- Achat de matériaux en vrac
- Achat de matériaux recyclés, recyclable ou réutilisable
- Calculer adéquatement la quantité de matériaux pour

Exemple de réemploi:

- Mettre de côté les matériaux récupérés en bon état (ex. : panneaux isolants, carreaux acoustiques, armoires, fenêtres, portes) pour des projets futurs ou pour la revente;
- Introduire, à l'étape de la conception, des matériaux récupérés d'autres projets; Favoriser la déconstruction d'un bâtiment plutôt que la démolition

Le recyclage

Le recyclage consiste à transformer les résidus en matériau similaire. Par exemple, on transformera de la tôle en autre produit métallique. Deux modes de recyclage peuvent être adoptés, soit le recyclage public via les éco-centres et le recyclage privé. (Voir liste des points de dépôt)

La valorisation

La valorisation constitue le dernier élément du principe des 3RV. La réduction, la réutilisation et le recyclage seront privilégiés. La valorisation consiste à transformer un résidu en un produit ayant une valeur moindre que le produit original. Par exemple, le bois sain peut être transformé en paillis.

Gérer les déchets de construction

Deux catégories:

Agrégat

Brique, béton, asphalte et pierre

Non-agrégat

Bois, gypse, bardeau d'asphalte, porte, revêtement, laine isolante, fenêtre, bain, toilette, etc.

Toutes ces matières devront être acheminées dans les lieux autorisés.

Pour plus d'information, visiter les sites :

www.ecohabitation.com/portail/3rv

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

www.voirvert.ca/outils/carrefour3rv